

J'ai peut être une IST, Infection Sexuellement Transmissible : que faire ?

Le site du Docteur PHILIPPE HALGAND

Adresse du site : www.docvadis.fr/philippe.halgand



Validé par
le Comité Scientifique Médecine générale

Ces maladies correspondent à des infections transmises au moment des rapports sexuels. Lorsqu'elles sont traitées à temps, elles guérissent habituellement sans séquelles et n'entraînent pas de complications. Leur prévention est essentielle.

De quoi s'agit-il ?

Ces infections sont dues à des agents (bactéries, virus) dont la transmission se fait exclusivement ou préférentiellement par voie sexuelle. Les agents en cause sont nombreux : papillomavirus, gonocoque, herpès virus, virus du sida, par exemple. Ces infections sont présentes sans forcément entraîner des signes cliniques (symptômes) ce qui en favorise leur transmission d'un individu à l'autre. Leur présence, lorsqu'elle est confirmée, nécessite le traitement de la personne infectée mais aussi la prise en charge du ou des partenaires.

Différentes catégories de populations sont concernées par ces IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

A titre d'exemple, les infections à *Chlamydiae*, à papillomavirus et celles dues à l'herpès virus se rencontrent dans la population générale donc chez tout le monde. L'infection à VIH, les gonococcies (plus communément appelée

blennorragies), la syphilis, la lymphogranulomatose vénérienne et l'hépatite B, concernent avant tout la population homosexuelle masculine, les migrants issus d'Afrique subsaharienne et d'Asie du sud, et les usagers de drogue.

Est-ce fréquent ?

Ces dernières années, le nombre de personnes concernées ne cesse d'augmenter et ce, quel que soit le type d'infection. L'infection à *Chlamydiae trachomatis* (CT) est ainsi l'IST la plus fréquente. Elle se rencontre chez la femme notamment entre 18 et 24 ans. Les infections à papillomavirus sont elles aussi très fréquentes chez la femme jeune : au moins une femme sexuellement active sur deux sera exposée au cours de sa vie. En France, entre 2013 et 2015, le nombre de gonococcies a augmenté d'environ 100% chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), de 32% chez les femmes hétérosexuelles et de 8% chez les hommes hétérosexuels. Les cas de syphilis continuent également d'augmenter. Enfin, au total, près de 6 000 personnes ont été nouvellement contaminées par le VIH en France en 2015.

Comment savoir si je suis atteint(e) ?

Les manifestations peuvent être discrètes voire absentes et concernent, lorsqu'elles sont présentes, les organes génitaux (vagin, pénis, voire rectum). Une gêne, une démangeaison, une douleur, un écoulement anormal, une odeur inhabituelle sont des signes qui doivent vous alerter et vous inciter à consulter votre médecin. Parfois des signes associés peuvent exister : fièvre, fatigue, éruptions sur la peau.

Y a-t-il un risque de complications ?

Ces infections sont potentiellement graves avec un risque vital : c'est le cas du VIH/SIDA ou de l'hépatite virale B. L'infection à *Chlamydiae* peut avoir des conséquences par la suite, car elle augmente le risque de stérilité et de grossesses extra-utérines chez la femme qui a été infectée. Certaines de ces infections comme la syphilis et la gonococcie peuvent potentiellement favoriser la transmission du VIH.

Donc le risque de complications existe.

Quelles sont les obligations réglementaires liées à ces maladies ?

L'infection par le VIH, comme l'hépatite B, est une maladie à déclaration obligatoire par le professionnel de santé auprès de l'Institut National de Veille Sanitaire. Ces déclarations sont anonymes.

La recherche d'une infection par le VIH, de l'hépatite B et de la syphilis est obligatoire dans le cadre d'un projet de grossesse.

Comment fait-on le diagnostic ?

En dehors du VIH, de l'hépatite B et de la syphilis qui nécessitent une prise de sang, c'est habituellement un prélèvement local au niveau de la région du corps concernée (écoulement, lésion...) qui permet une analyse au laboratoire pour confirmer le diagnostic.

Comment dois-je faire pour éviter une IST ?

Pour éviter une IST vous devez penser à utiliser un préservatif lors de vos relations sexuelles.

Pour l'hépatite B, une vaccination est proposée si vous êtes une personne à risque (usagers de drogues, hémodialysés chroniques, transfusés chroniques, personnes hétérosexuelles ou homosexuelles avec des partenaires multiples et/ou une IST récente).

Une vaccination contre certains papillomavirus est disponible, pour les adolescentes de 14 ans avant leurs premiers rapports sexuels et en rattrapage pour les jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapport sexuel ou au plus tard, dans l'année qui suit le début de la vie sexuelle.

Auprès de qui puis-je m'adresser pour un dépistage ?

Vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant ou à un dermatovénérologue mais aussi aux Cegidd (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) qui peuvent effectuer gratuitement le dépistage et le diagnostic du VIH, des hépatites B et C et des IST.

Les centres de PMI (Prévention Maternelle et Infantile) et CPEF (Centres de

Planification ou d'Education Familiale) peuvent aussi vous proposer un dépistage gratuit.

Enfin, si vous souhaitez réaliser un auto-test de dépistage de l'infection par le VIH, vous pouvez vous adresser à votre pharmacien. En effet, ces tests, qui peuvent être réalisés et interprétés par la personne elle-même dans le lieu de son choix, sont en vente libre en pharmacie ou sur internet. Sida Info Service.org propose une liste- non exhaustive- des sites effectuant cette vente en ligne (<http://www.sida-info-service.org/?OU-acheter-Autotest-VIH-sur-le-Net>).

Ces autotests peuvent aussi être délivrés gratuitement dans un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (Cegidd) et par certains organismes et associations de prévention en addictologie. L'autotest est alors fourni après un premier entretien individuel soit dans les locaux de la structure ou dans les lieux d'intervention, soit par téléphone ou discussion en ligne. Dans le cas d'un entretien à distance, l'autotest peut éventuellement être envoyé par courrier.

L'autotest ne détecte que l'infection par le VIH et non les autres maladies transmissibles comme l'hépatite B ou C.

Si la personne est mineure, les examens et les traitements sont gratuits et anonymes.

Une IST (ou MST) est fréquente et évolue souvent de manière silencieuse. Elle peut augmenter le risque de transmission du VIH et peut engendrer chez la femme une stérilité voire une grossesse extra utérine. Sa prévention et son suivi sont donc essentiels.